

DOCUMENTS SUR LE TONNERROIS

INVENTAIRE DU FONDS CONTASSOT

AUX ARCHIVES DE L'AUBE

Par M. P. PIÉTRÉSSON DE SAINT-AUBIN,

archiviste du Département de l'Aube.

La collection Contassot est entrée aux archives de l'Aube en 1856, par suite de la donation faite au département par M. Edme-Adrien Contassot, ancien maire d'Ervy, de six liasses de documents découverts l'année précédente dans son grenier par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube (1). Celui-ci avait signalé cette découverte dans son rapport annuel de 1853 et en fit l'objet d'un article de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (2); il pensait que ces documents s'étaient égarés au moment de l'exécution des lois révolutionnaires sur la réunion des archives d'établissements supprimés et étaient ainsi parvenus à la famille du donateur, au lieu de rejoindre les archives des districts de Tonnerre et d'Ervy. Cette hypothèse est, en effet, très vraisemblable; mais il ne paraît pas que ce changement de destination ait été intentionnel, sauf peut-être pour les documents provenant de Lirey, dont la qualité exceptionnelle aurait pu motiver le choix d'un amateur.

Les six liasses données par M. Contassot reçurent des cotes provisoires, AI 457 à 462; plus tard, vers 1883, notre prédécesseur M. André crut devoir les répartir dans les séries anciennes sous diverses cotes. Nous avons tenu à rétablir dans la mesure du

(1) Donation du 25 janvier 1856 par devant M^e Charles, notaire à Ervy. Le donateur y déclare vouloir « empêcher dans l'avenir la division de ces documents et leur conserver, au contraire, toute leur valeur en les laissant réunis ». L'acceptation du Préfet, au nom du département, est datée du 1^{er} octobre 1856.

(2) *De quelques documents récemment découverts à Ervy (Aube)*. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XVII, 1856, p. 461-472.

possible l'état primitif de la collection, pour respecter la volonté du donateur ; cette opération était facile, les liasses ayant été laissées dans leur intégrité sous leurs diverses cotes (1). Comme quelques-unes de ces pièces ont déjà été citées, nous donnerons ci-dessous la concordance entre les anciennes cotes et celles de notre classement :

Fonds	Cote primitive	Classement provisoire	Cote actuelle
Lirey.....	AI 457	9 G 4	I 17 à 19
.....	AI 458	?	
Molosme.....	AI 459	36 H	I 20 à 39
Divers.....	AI 459	36 H	I 83
Saint-Michel de Tonnerre.	(AI 462 (AI 460	37 H a	I 50 à 78
Saint-Pierre de Tonnerre.	?	Chap. Saint-Pierre de Tonnerre	I 1 à 16
Quincy.....	?	35 H 1	I 40 à 49
Saint-Aignan de Tonnerre.	AI 462	Prieurés VI	I 79
Minimes de Tonnerre.	AI 462	Carton : Abbayes	I 80
Ursulines de Tonnerre.	?	50 H	I 81
Maladrerie de Tonnerre.	AI 462	Carton : Hôpitaux et Maladreries	I 82
Collège de Tonnerre.	?		D 8

La plupart de ces documents sont en très mauvais état ; ils ont souffert de l'action prolongée de l'humidité et des ravages des rongeurs ; plusieurs pièces sont illisibles ; d'autres, lacérées, ont dû être recollées avec beaucoup de difficulté. Elles sont loin cependant d'être sans intérêt. On retrouvera les anciens actes notariés et les lettres de bourgeoisie en faveur des Lombards, déjà publiés par d'Arbois de Jubainville, un diplôme original de Hugues III, duc de Bourgogne, publié par Ernest Petit, les actes relatifs au Chapitre et au Saint-Suaire de Lirey, utilisés par les chanoines Lalore et Prévost. De nombreuses pièces, encore inédites, intéressent l'histoire du Chapitre Saint-Pierre (signalons

(1) Sauf une pièce relative au collège de Tonnerre, distraite du fonds par M. d'Arbois de Jubainville et dont l'analyse figure dans un inventaire imprimé

notamment les comptes du xiv^e siècle) et de l'abbaye Saint-Michel de Tonnerre, et la topographie de cette ville (1).

I. — CHAPITRE SAINT-PIERRE DE TONNERRE (2)

I 1 (Liasse). — 5 pièces, parchemin, dont 3 rôles de 2, 450 × 0,220, 2,850 × 0,175, 4,830 × 0,230 mm.

XIII^e-XIV^e siècles. — Comptes et fragments de comptes du chambrier. Jean Pougeoise, en 1300. En 1341-1342, Pierre Sadon; ce compte, seul complet, commence et finit à la Nativité de saint Jean-Baptiste. Les recettes s'élèvent à 260 l. 7 s. 4 d.; les dépenses à 204 l. 2 s. 11 d. Parmi les recettes, loyers de maisons de Tonnerre, censives, vignes, taxes sur de nombreux artisans de Tonnerre détaillés par profession. A la fin du compte, liste des chanoines résidants (*estagiarii*), et montant de leurs distributions.

I 2 (Liasse). — 12 pièces, parchemin; 2 pièces, papier

1260-1704. — Eglise Saint-Pierre. — Othe, doyen, et le Chapitre de Langres, ratifient la concession accordée par Gui, évêque dudit lieu, au Chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, du droit de collation des autels de ladite église pendant les quinze jours qui suivront la vacance; cette collation retournant à l'évêque après ce délai. 1260, mai (original) (Le règlement de Gui, évêque de Langres, a été publié par Jolivot, *Chartes de l'église Saint-Pierre de Tonnerre*, Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne, 1882, p. 193, avec la date erronée 1160). — Procédures entre le Chapitre et le curé au sujet de l'usage de l'église, xiv^e-xvii^e siècle. — Pierre Levuyt, aîné, avocat, Jacques Thuot, procureur au bailliage, Edmond Guenyn, marchand, marguilliers de Saint-Pierre, s'engagent à faire célébrer quatre anniversaires dont le Chapitre avait été chargé. 1614, 16 mars. — Règlement de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, entre les chanoines et le curé pour l'usage de l'église. 1697, 28 mars. — Pierre Roy, avocat en Parlement, marguillier, certifie que la fabrique ne

(1) Le fonds Contassot a été signalé par M. Ernest Petit, dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1876 (*A propos de la perte de livres et de manuscrits tonnerrois*, p. 27). Mais M. Petit s'est trompé en y indiquant deux chartes de 1202, contenant des donations faites à l'abbaye de Quincy par le chroniqueur Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne et seigneur de Lézennes, avant son départ pour la croisade. Ces chartes ne proviennent pas de la collection Contassot, mais font partie du fonds de Quincy des archives de l'Aube (carton 35 H 1). M. Petit a mentionné de nouveau ces chartes dans son travail sur les *Sires de Villehardouin*, p. 29 (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1912).

(2) La partie principale du fonds de Saint-Pierre de Tonnerre est conservée aux Archives de l'Yonne, articles G 2348 à G 2356.

I 14 (Liasse). — 4 pièces, parchemin

1265-1640. — Vézennes. Vidimus par des notaires de l'Officialité de Langres du testament d'Herbert de Vézennes, clerc, daté d'août 1265. et portant fondation d'anniversaires en l'église dudit lieu. 1301. — Sentences contre les détenteurs d'héritages chargés de rentes et de censives envers le Chapitre. 1627-1640.

I 15 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

XVI^e siècle. — Deux pièces très mutilées relatives aux dîmes de Villiers-Vineux.

I 16 (Pièce). — Parchemin

1514, 28 août. — Sentence du bailli de Tonnerre relative à un procès entre le Chapitre et Guillaume de Buronfosse, au sujet d'une somme de 4 livres.

II. — CHAPITRE NOTRE-DAME DE LIREY (1)

I 17 (Liasse). — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1353-XVIII^e siècle. — Fondation et Histoire du Chapitre. Fondation par Geoffroy de Charny, seigneur de Savoisy et de Lirey, d'une collégiale en son village de Lirey, sous l'invocation de l'Annonciation de la Vierge. 1353, 20 juin. (Acte publié par Camuzat, *Promptuarium*, fol. 412 r^o-420 r^o; analysé par M. l'abbé Prévost, *L'ancienne collégiale de Lirey*, p. 13-16). — Approbation par Henri de Poitiers, évêque de Troyes, de l'acte précédent. 1356, 28 mai (publié par Camuzat, fol. 422 v^o; analysé par Prévost, p. 19). — Vidimus, daté du 11 août 1361, par Humbert des Granches, garde du scel de la prévôté de Troyes, des actes suivants : Cession par Henri, seigneur de Joinville, comte de Vaudémont et sénéchal de Champagne, à Geoffroy de Charny, du village d'Assencières, auquel il avait droit comme héritier de leur tante Mme de Beaufort; 1348, samedi avant l'Apparition (mention erronée de Prévost, p. 12); — don à la collégiale de Lirey par Geoffroy de Charny de diverses rentes; 1354, 16 octobre (analyse inexacte de Prévost, p. 17). — Bulle d'indulgences accordée par vingt-sept cardinaux en faveur de la reconstruction de la collégiale. 1508, 5 novembre; lettres peintes (anal. par Prévost, p. 85-87). — Bulle d'un légat du Pape en France accordant des indulgences aux bienfaiteurs de la collégiale. 1515, 16 septembre (pièce très mutilée). — Copie de l'article consacré par Camuzat à Geoffroy de Charny (fol. 410 v^o-412 r^o). — Liste des indulgences accordées pour la visite de l'église de Lirey. XVIII^e siècle.

(1) La partie principale du fonds de Lirey est conservée aux Archives de l'Aube, 9 G (3 liasses ou cartons non classés).

I 18 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier

1505-1552. — Trésor. Procès-verbal de remise par Pierre Colin, chantre de l'église de Troyes, à Jean Huyard, doyen de Lirey, de diverses reliques des saints Abdon et Senen, S. Marc pape et S. Marc évangéliste, S. Laurent, S. Hippolyte, S. Jean-Baptiste et S. Blaise, provenant du trésor de Saint-Marc de Rome. 1505, 8 octobre. — Inventaire du trésor de la collégiale, suivi d'une note sur son revenu. 1552, 26 avril (Publié par Lalore, *Inventaires des principales églises de Troyes*, t. II, p. 267-268).

I 19 (Liasse). — 5 pièces parchemin ; 5 pièces papier, dont 1 cahier de 24 feuillets ; 1 fragment de sceau

1390-XVIII^e siècle. — Saint-Suaire. (La plupart des pièces de cette liasse ont été analysées par l'abbé Lalore, *Historique de l'Image du Saint-Suaire de Jésus-Christ, primitivement à Lirey (Aube), et maintenant à Turin*. Revue catholique du diocèse de Troyes, 1877, p. 120-124, 133-136. Ce travail a été reproduit presque intégralement par M. l'abbé Prévost, *L'ancienne collégiale de Lirey*, p. 24 et suiv.). Deux bulles de Clément VII autorisant les chanoines de Lirey à exposer l'image du Saint-Suaire, mais sans les cérémonies interdites par l'évêque de Troyes, et à condition de notifier au peuple à haute voix qu'il ne s'agit que d'une image du vrai Suaire du Sauveur. Avignon, 8 des ides de janvier, an XII du Pontificat (1390, 6 janvier). — Copies de pièces concernant le Saint-Suaire, 1418-1473 : Reçu délivré par Humbert, comte de La Roche, seigneur de Villersexel et de Lirey, aux chanoines de Lirey, énumérant la liste des bijoux et reliques qu'ils lui ont confiés. 1418, 6 juillet (Publié par Lalore, *Inventaires*, t. II, p. 263-265). — Sous les sceaux du tabellionage de Gray et de l'Officialité de Besançon, les doyen et chanoines de Lirey constatent la restitution à eux faite par Marguerite de Charny, veuve d'Humbert de La Roche, des bijoux et reliques de leur église, à l'exception de l'image du Saint-Suaire, qu'ils l'autorisent à conserver encore trois ans ; Marguerite donne en retour au Chapitre une somme de 30 l., et s'engage à lui payer pendant ces trois ans une rente annuelle de 12 francs pour remplacer les aumônes dont l'église de Lirey serait ainsi privée ; elle rendra le Saint-Suaire au Chapitre si avant la Nativité de saint Jean-Baptiste le village de Lirey devient la propriété de François de La Palu dit de Varambon, comte de La Roche ; enfin elle donne au Chapitre divers ornements liturgiques et confirme les libéralités de ses prédécesseurs. Charles de Noyers son frère se porte pleige de ces engagements. 1443, 8 mai. — Arrêt du Parlement de Dôle ordonnant que sur l'opposition formée par François de La Palu, comte de La Roche et seigneur de Villersexel, héritier de Humbert de Villersexel, il statuera sur l'accord précédent avant la Pentecôte, et que jusque là l'image du Saint-Suaire restera entre les mains de Marguerite de Charny, et les autres reliques seront dépo-

sées en l'église des Frères mineurs de Dôle. 1443, 9 mai. — Sous le sceau de l'Officialité de Besançon, le Chapitre de Lirey accorde à Marguerite de Charny la permission de garder le Saint-Suaire jusqu'à la saint Simon et saint Jude 1449, moyennant une somme de 50 francs et une rente annuelle de 15 francs. 1447, 18 juillet. — Sentence d'excommunication de l'Officialité de Besançon contre Marguerite de Charny et Philibert Thibault son pleige, pour leur refus de rendre au Chapitre de Lirey l'image du Saint-Suaire et de s'acquitter des obligations contractées en échange du prêt qui leur en a été fait. 1457, lundi après l'Ascension. — Concession par Louis, duc de Savoie, au Chapitre de Lirey, d'une rente perpétuelle de 50 francs d'or sur les revenus de son Château-Gaillard, près de Genève, et fondation d'offices en l'église de Lirey, en compensation du préjudice causé audit Chapitre par la cession du Saint-Suaire faite au duc par Marguerite de Charny. 1464 (v. st.), 6 février (Publié par Camuzat, fol. 423 r°-425 v°). — Lettre du duc de Savoie aux chanoines de Lirey, les invitant à cesser de publier que Marguerite de Charny, qui lui a cédé le Saint-Suaire, est excommuniée ainsi que son secrétaire Philibert Thibault, son pleige, et leur rappelant qu'il leur a accordé une rente perpétuelle en échange dudit Suaire. 1464 [sic], 23 mai. — Procuration du Chapitre de Lirey à Marc de Vaudrey, chanoine et archidiacre de Besançon, et Hugues Mergéy, maître ès-arts, pour réclamer de la veuve de Louis de Savoie l'exécution de l'accord du 6 février 1465; la rente stipulée n'ayant jamais été payée. 1473, 14 mai. — Sous le sceau de la Prévôté de Troyes, le Chapitre de Lirey accorde à Charles de Noyers, au nom de Marguerite de Charny, comtesse de La Roche et dame de Lirey, la permission de garder encore trois ans le Saint-Suaire qu'elle devait restituer à la saint Simon et saint Jude dernière, — et bien qu'elle n'ait jamais rempli les obligations contractées en échange du prêt précédent, — moyennant une rente annuelle de 50 l., et la promesse de construire une place forte à Lirey pour défendre le Chapitre et ses reliques. 1449, 6 novembre. — Sous le sceau de la Prévôté de Troyes, Charles de Noyers, seigneur de Watefale et de Signy-le-Petit, s'engage à payer au Chapitre de Lirey avant la saint Remi, 800 ducats d'or jadis promis par sa sœur Marguerite de Charny en retour du prêt du Saint-Suaire, et 300 l. pour dédommager le Chapitre de la perte des aumônes que rapportait le Saint-Suaire et des frais de justice dépensés contre ladite Marguerite; il s'engage de plus à obtenir du Pape et de l'évêque de Troyes la permission d'aliéner le Saint-Suaire. Le Chapitre, en échange, reconnaissant que lesdites sommes seront employées utilement à la restauration de l'église, et qu'il paraît impossible de rentrer jamais en possession du Saint-Suaire, s'engage à lever l'excommunication prononcée contre Marguerite et ses pleiges. 1458, 19 janvier. (Copie collationnée de 1519). — Mandement de l'Official de Troyes aux Officiaux de Reims de notifier à Charles de Noyers,

écuyer, seigneur de Watefale et de Signy-le-Petit, son excommunication, si avant la saint Remi il n'a pas livré au Chapitre de Lirey les sommes de 800 ducats d'or et de 300 l. au paiement desquelles il s'est engagé par acte de ce même jour. 1458 (v. st.), 19 janvier. — Fragment de mémoire présenté par le Chapitre au procès contre Antoine Guerry, possesseur de la terre de Lirey, pour le paiement des redevances stipulées avec Marguerite de Charny (Antoine Guerry est dit tenir cette terre par donation de ladite Marguerite, sa marraine xvi^e siècle. — Correspondances relatives au Saint-Suaire entre le doyen de Lirey, un Augustin déchaussé, et le chanoine Sergent, de Villersexel, 1691-1726 (Anal. par Prévost, p. 24, note, 34-35).

Aux actes relatifs au Saint-Suaire est joint le document suivant : Amédée VIII, duc de Savoie, prolonge de dix ans le don accordé par son aïeul Humbert, seigneur de Thoyre et de Villars, aux habitants de Poncin, du droit de treizième sur les vins entrant en ladite ville, pour l'œuvre des fortifications. 1423, 4 juin.

III. — ABBAYE SAINT-PIERRE DE MOLOSME (1)

I 20 (Liasse). — 5 pièces. parchemin ; 1 sceau plaqué, papier

1587-1646. — Abbaye. — Brevet accordant au comte de Sagonne l'abbaye de Molosme, vacante par le décès de l'abbé Jacques Arnault. 1587, 31 janvier. — Brevet accordant à Charles Quentin, prêtre, sur la présentation du comte de Sagonne, l'abbaye de Molosme, vacante par le décès d'Antoine Caillat ou de (*sic*) Jacques Arnault. 1588, 24 décembre. — Brevet confirmant en faveur de la veuve du comte de Sagonne le brevet du 24 décembre 1588. 1594, 27 avril. — Brevet accordant à Charles de Clermont, cleric du diocèse de Langres, la commende de l'abbaye de Molosme, vacante par la résignation en sa faveur de Charles Quentin. 1617, 24 mai. — Provision par Sébastien Zamet, évêque-duc de Langres, à Etienne Roze, de la chantrerie de l'abbaye de Molosme, vacante par le décès d'Etienne Le Court, à lui conférée par le Pape. 1646, 24 août (sceau papier).

I 21 (Pièce). — Parchemin

1525. — Baon. Sentence mutilée du bailliage de Molosme pour délits commis dans les bois de Baon.

(1) La partie principale du fonds de Molosme est conservée aux archives de l'Yonne, articles H 2098 à H 2125. Il existe de plus aux archives de l'Aube, sous la cote 36 H, une liasse de pièces concernant les dîmes de *Chessy* et de *Mézières*, 1524-1775 (10 pièces. parchemin ; 147 p. papier, dont 18 imprimées ; un cahier de 42 feuillets), et les dîmes d'*Etourvy*, 1779-1789 (2 pièces, parchemin ; une pièce papier).